

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 23 septembre 2016

L'an deux mille seize le vingt trois septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2016

Date d'affichage du compte rendu : 29 septembre 2016

Membres en exercice : 11

Excusés :

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 11

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, Mme BAUDE Catherine, M. MOULIN Daniel, Mme MARTIN Beverley, M. RICHARD Eric. M. MIGNE Jean-Claude, M. MICHENEAU Emmanuel, M. MANGOUE Jacky, M. LAFFOND Samuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 24 juin 2016
- Délibération attribution de compensation CDC
- Délibération pour autoriser la CDC à adhérer au SMO Deux-Sèvres Numériques.
- Délibération installations classées pour la protection de l'environnement
- Délibération acceptation des admissions en non-valeur
-

Questions diverses.

M. VINCENT Bernard demande à son Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour pour y intégrer une délibération concernant le centre de gestion :

- une délibération concernant le plan de financement 2^{ème} tranche voirie

Les membres du Conseil Municipal acceptent.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

APPROBATION COMPTE RENDU DU 24 JUIN 2016

Les membres du Conseil Municipal adoptent le Procès Verbal du 24 juin 2016 et signent celui du 20 mai 2016.

DELIBERATION PLAN DE FINANCEMENT 2^{ème} TRANCHE VOIRIE, RUE DE LA MAIRIE

M. VINCENT Bernard expose le plan de financement pour les travaux des caniveaux dans la rue de la Mairie :

Financement	Montant subvention escomptée
CAP 79	12 000.00 €
FCTVA	6 444.25 €
AUTOFINANCEMENT (20 %)	27 808.55 €
TOTAL HT	38 544.00 €
TOTAL TTC	46 252.80 €

Le Conseil Municipal après délibération, accepte à l'unanimité le plan de financement, et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

DELIBERATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION CDC

M. VINCENT Bernard expose que les communes doivent délibérer sur la répartition des contributions des éoliennes selon la répartition suivante :

60 % pour la communauté de communes

30 % pour les communes d'implantation

10 % pour les autres communes

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette répartition.

M. VINCENT Bernard donne l'information qu'une réunion aura lieu le jeudi 06 octobre 2016 à 18h30 à la Mairie de Villemain avec le Conseil Municipal de Loubillé concernant le projet du parc éolien Villemain/Loubillé.

DELIBERATION POUR AUTORISER LA CDC A ADHERER AU SMO «DEUX-SEVRES NUMERIQUES »

M. VINCENT Bernard expose que les communes doivent libérer pour autoriser la communauté de communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Deux-Sèvres Numériques, pour l'accès au numérique à très haut débit.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent cette autorisation.

DELIBERATIONS INSTALLATION CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. VINCENT Bernard expose que le conseil municipal doit délibérer sur le projet de la SARL LAFFOND sur la création d'un site de stockage sur la commune de Loubillé. Les communes limitrophes doivent émettre un avis.

M. LAFFOND Samuel et Mme MIGNE Vanessa, directement liés au projet, sortent de la salle de conseil avant délibération.

Après délibération, les neuf membres présents émettent un avis favorable au projet de la SARL LAFFOND.

DELIBERATION ACCEPTATION DES ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. VINCENT Bernard expose que le conseil municipal doit délibérer sur un état d'admission en non-valeur d'un montant de 49,49 € transmis par la Trésorerie (datant de l'époque où Mme DELAVAUX Emmanuelle était secrétaire de Mairie).

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent cet état d'admission en non-valeur.

Questions diverses.

*** Miroir rue de la Mairie**

Suite à l'accident cet été à la sortie du chemin des Moulins, le conseil municipal décide d'installer un miroir au croisement de la rue de la Mairie et du chemin des Moulins pour une meilleure visibilité.

*** Congé Nicolas GAGNAIRE**

Au vu de la participation de Nicolas aux fêtes communales (08 mai, feu de la Saint-Jean, 14 juillet), M. VINCENT Bernard propose que le conseil municipal accorde une journée de congé à Nicolas. Le conseil municipal donne son accord.

*** Achat terrain réserve incendie**

M. VINCENT Bernard informe que l'acte d'achat du terrain de M. VEZINAT René a été signé le 19 septembre 2016.

Le SIVU doit démarrer les travaux le 28 septembre 2016.

Un rendez-vous est prévu avec le SIVU le 26 septembre 2016 à 11h30 pour les réserves à incendie.

*** Travaux Eglise**

M. MIGNE Jean-Claude a rencontré M. COUTEAU pour les travaux de la porte de l'église, il doit venir l'installer la semaine du 03 octobre 2016.

*** Grillage réserve incendie Villemain et Guidier**

M. LAFFOND Samuel présente un devis de 3 154 € pour l'entourage des réserves à incendie de Villemain et Guidier. Le conseil municipal adopte ce devis.

*** Démoussage murs du cimetière et bâtiments**

M. MIGNE Jean-Claude présente un devis de Rullier pour l'achat d'un produit pour le démaillage des murs du cimetière et des bâtiments : 26,68 € TTC pour un bidon de 20 litres. Le conseil municipal décide d'en acheter trois bidons pour faire l'ensemble.

*** Départ d'une famille**

M. VINCENT Bernard donne l'information que la famille BEVAN domiciliée à Echorné est repartie vivre définitivement en Angleterre.

*** Fusion Com Com**

Mme MIGNE Vanessa fait état de l'avancement de la fusion des quatre communautés de communes : au 26 août 2016, 73,75 % des communes étaient favorables à cette fusion.

Communauté de communes du Mellois : 24 pour, 1 contre

Communauté de communes Coeur du Poitou : 25 pour, 2 contre

Communauté de communes Val de Boutonne : 11 pour, 8 contre

Communauté cantonale de Celles sur Belle : 2 pour, 7 contre

Des tensions se font de plus en plus sentir à quelques mois de la création de la nouvelle communauté de communes, à savoir que les communautés de communes du Val de Boutonne et Celles sur Boutonne ont pris la compétence scolaire sans en avertir les deux autres Présidents qui l'ont appris par la presse.

M. VINCENT Bernard rajoute que pourtant une charte signée par les quatre Présidents stipulait que les décisions importantes devaient être débattues avant d'être entérinées.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22H00.

Le Maire,

Bernard VINCENT

